



Vehicule sur terrain privé

Par ns55

bonjour

voilà, je suis propriétaire d'un terrain privé, en dehors, d'une commune, j'ai stationné dessus 2 véhicules, en état, et un accidenté + une caravane

j'ai reçu un mise en demeure du maire comme quoi je dois les enlever avant la fin février, sinon, il sans charge a mes frais

or, je suis d'accord par celle accidenté qui ira a la ferraille, mais les 2 autres non, car, ils sont en état et complète sauf pas assurée mais ce sont pas des épaves, ils sont en stationnement, et vu qu'il y a pas de loi interdisant le stationnement sur terrain privé

aussi concernant la caravane, d'après la loi on peut laisser une caravane pendant 3 mois dans l'année sur un terrain sans l'accord du maire, la encore, l'année viens seulement de commencer

aussi, je suis pas le seul du village a avoir de caravane et véhicule sur un terrain

faudrait savoir ce que je peut faire, ou si je doit enlever mes véhicules?

merci

Par ns55

up